

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

---

18 AVRIL 2005

---

154E ET 155E CAHIERS D'OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES -  
FASCICULE II - RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES D'EXÉCUTION DU  
BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR LES ANNÉES 1996 ET 1997 ET  
RÉSULTATS À INSÉRER DANS LES PROJETS DE DÉCRET DE RÈGLEMENT DÉFINITIF  
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR LES ANNÉES 1996 ET 1997

---

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
1. Notes et observations de la Cour .....	3
1.1 Dispositions légales et administratives .....	3
1.2 Particularités des documents transmis .....	4
1.3 Enchaînement des comptes .....	4
1.4 Objectifs et Procédures de contrôle .....	4
1.5 Résultats du contrôle .....	5
1.5.1 Services d'administration générale de la Communauté française .....	5
1.5.2 Services à gestion séparée .....	9
1.5.3 Organismes d'intérêt public de catégorie A .....	9
1.5.4 Résultats de l'exécution du budget .....	10
1.5.5 Situation de la dette publique .....	11
1.6 Déclaration de fin de contrôle .....	12
2. ANNEXES .....	13
2.1 Conclusions de la Cour sur les comptes d'exécution du budget.....	14
2.2 Tableaux relatifs aux comptes d'exécution du budget des services d'administration générale.....	25
2.3 Comptes d'exécution des services à gestion séparée.....	26
2.4 Comptes de résultats et bilans des organismes d'intérêt public.....	37

## 1. NOTES ET OBSERVATIONS DE LA COUR<sup>1</sup>

Les comptes d'exécution du budget de la Communauté française pour les années 1996 et 1997 ont été transmis à la Cour par le ministre du Budget et des Finances par des lettres du 22 septembre 2004 et du 8 mars 2005.

Conformément à l'article 92 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le présent rapport expose les observations auxquelles a donné lieu la vérification de ces comptes. Il présente également les résultats de l'exécution du budget des années concernées, à insérer dans les projets de décret de règlement définitif du budget.

### 1.1 DISPOSITIONS LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Les dispositions légales concernant le compte général figurent dans les lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

- Dispositions générales :
  - l'article 1<sup>er</sup> stipule que le budget et le compte général de l'Etat comprennent le budget et les comptes des services d'administration générale de l'Etat, des entreprises d'Etat et des services de l'Etat à gestion séparée ;
  - le chapitre VI (articles 80 à 93) est consacré au compte général ;
  - pour les services de l'Etat dont la gestion est, en vertu d'une loi particulière, séparée de celle des services d'administration générale, l'article 140 charge le Roi de prendre des dispositions prévoyant notamment l'établissement et la publication d'un budget et de comptes ;
  - l'article 93, § 1<sup>er</sup>, prévoit que les comptes des organismes d'intérêt public, dont les opérations doivent être justifiées à la Cour, sont annexés au compte général de l'Etat. Par ailleurs, l'article 6, § 3, de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public dispose que les comptes d'exécution du budget des organismes de la catégorie A font l'objet d'un projet de loi de règlement du budget.

- Dispositions particulières :

Les principales exigences légales en matière d'établissement et de reddition du compte général sont, quant à elles, énumérées à l'article 80 des lois coordonnées.

1. Le ministre des Finances établit annuellement le compte général.
2. Le compte général embrasse toutes les opérations budgétaires, patrimoniales et de trésorerie effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
3. Il comporte le compte synthétique des opérations de l'Etat et les comptes de développement suivants :

---

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les montants repris dans les tableaux du présent rapport sont exprimés en francs.

- le compte d'exécution du budget, qui fait l'objet des dispositions du chapitre V (articles 75 à 79) des mêmes lois coordonnées ;
- le compte des variations du patrimoine, qui enregistre les modifications de l'actif et du passif de l'Etat. Il est accompagné du bilan de l'Etat, établi au 31 décembre ;
- le compte de trésorerie, qui expose les opérations effectuées pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'Etat, ainsi que les mouvements de fonds appartenant à des tiers et les autres opérations financières du Trésor. Il est accompagné d'un tableau présentant les fluctuations et la situation de la dette publique.

4. Il doit être transmis à la Cour avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte.

Toutes les règles énoncées ci-dessus sont applicables, *mutatis mutandis*, aux Communautés et aux Régions <sup>2</sup>.

## 1.2 PARTICULARITÉS DES DOCUMENTS TRANSMIS

Les documents transmis à la Cour ne satisfont pas aux exigences précitées puisqu'ils ne comportent pas de comptes de trésorerie, de comptes de variations du patrimoine et de bilans. A l'instar des comptes précédents, ils ne sont constitués que des comptes d'exécution du budget. Dans ses courriers susmentionnés, le ministre du Budget s'est toutefois engagé à transmettre ultérieurement les comptes spécifiques manquants.

## 1.3 ENCHAÎNEMENT DES COMPTES

Le compte d'exécution du budget de l'année 1996 est parvenu au greffe de la Cour le 24 septembre 2004 et il s'enchaîne parfaitement avec le précédent, déclaré contrôlé par son Collège le 7 septembre 2004.

Le compte de l'année 1997, réceptionné au greffe de la Cour le 9 mars 2005, s'enchaîne également avec le précédent.

## 1.4 OBJECTIFS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE

Les deux principaux objectifs du contrôle étaient la vérification de la conformité des opérations comptables effectuées aux lois et décrets budgétaires et l'appréciation de la fiabilité et du caractère exhaustif des états financiers présentés.

Les comptes d'exécution des années 1996 et 1997 ont été élaborés par la Direction générale du Budget et des Finances de l'administration de la Communauté française, sur la base de données issues essentiellement :

- des décrets budgétaires ;
- des applications informatiques « G-COM » dépenses et recettes ;
- des comptes arrêtés ou déclarés contrôlés par la Cour.

---

<sup>2</sup> Articles 50, § 1<sup>er</sup>, et § 2, et 71, § 1<sup>er</sup>, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions.

En ce qui concerne les services d'administration générale, la Cour a procédé au rapprochement des résultats présentés avec ceux mentionnés dans la préfiguration des résultats de l'exécution du budget des années concernées. La comparaison entre ces résultats provisoires et ceux, définitifs, mentionnés dans le compte d'exécution du budget, a mis en exergue quelques divergences, s'expliquant par la longueur des délais de clôture des opérations, tant en recettes qu'en dépenses.

Les comptes des organismes d'intérêt public et des services à gestion séparée n'ont, quant à eux, donné lieu qu'à un simple examen de concordance par rapport à ceux déclarés contrôlés par la Cour.

## 1.5 RÉSULTATS DU CONTRÔLE

### 1.5.1 Services d'administration générale de la Communauté française

Outils d'appréciation de la gestion des pouvoirs publics, le compte d'exécution du budget fournit les chiffres nécessaires à l'élaboration du projet de décret de règlement définitif du budget. Le vote de ce décret met un terme au cycle budgétaire et vaut, politiquement, *quitus* pour les instances exécutives.

#### 1.5.1.1 Compte 1996

- a. Tels qu'ils sont repris dans le compte d'exécution du budget, les montants des engagements<sup>3</sup>, contractés à la charge des crédits dissociés d'engagement, correspondent aux chiffres de la préfiguration.
- b. Le montant (217.627.777.629 francs) des recettes courantes et de capital<sup>4</sup> (hors emprunts et recettes affectées) diffère du montant figurant dans la préfiguration (217.630.537.629 francs). La différence de 2.760.000 francs provient de l'annulation d'imputations, effectuée après le 31 décembre 1996, à la charge de l'article 16.01 relatif aux recettes diverses.
- c. Compte tenu des crédits reportés, le montant (225.545.700.671 francs) des dépenses courantes et de capital<sup>5</sup>, ordonnancé en 1996, correspond au montant mentionné dans la préfiguration établie par la Cour.

Au regard des résultats définitifs, la Cour conclut à l'absence de dépassement de crédits légaux, ce qu'elle avait déjà signalé dans la préfiguration. Aucun crédit complémentaire ne doit dès lors être sollicité dans le projet de décret de règlement définitif du budget 1996.

Conformément à l'article 34, alinéa 1, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les crédits non dissociés reportés à l'année 1997 ont été fixés dans le compte à 3.657.878.450 francs, montant correspondant à celui ressortant de la préfiguration. Le montant des crédits à annuler s'élève à 1.899.890.290 francs.

- d. Le montant (6.395.794.857 francs) des recettes affectées aux crédits variables<sup>6</sup> figurant dans le compte général est supérieur de 3.639.398.446 francs à celui mentionné dans la préfiguration. Cette différence résulte de l'intégration, dans le compte général, des recettes perçues par les comptables des fonds C, essentiellement celui afférent aux interventions du Fonds social

---

<sup>3</sup> Voir annexe 2.1.1, première partie, point A et annexe 2.2 – tableau 2.2.1.1

<sup>4</sup> Voir annexe 2.1.1, première partie, point B et annexe 2.2 – tableau 2.2.1.2

<sup>5</sup> Voir annexe 2.1.1, première partie, point B et annexe 2.2 – tableau 2.2.1.3

<sup>6</sup> Annexe 2.1.1, première partie, point C et annexe 2.2 – tableau 2.2.1.4

européen, qui ont été imputées tardivement. Les montants imputés correspondent aux montants des recettes figurant dans les comptes des comptables concernés, tels qu'arrêtés par la Cour.

**Tableau 1 – Recettes affectées aux crédits variables (exercice 1996)**

<b>Dates d'imputation</b>	<b>Articles</b>		<b>Montants</b>
29.07.04	39.05	Interventions du Fonds social européen en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Région wallonne	3.118.118.810
03.09.01	87.01	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants-droits	2.501.800
05.08.04	87.02	Remboursements des prêts d'études	21.322.398
05.07.99	06.05	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif	494.345.831
17.03.97	16.09	Droits d'inscription, taxes et amendes perçus dans les centres de lecture de la Communauté française et de la bibliothèque centrale de la Communauté française	3.109.607
<b>Total</b>			<b>3.639.398.446</b>

Le montant (5.949.717.885 francs) des dépenses ordonnancées à la charge des crédits variables, tel qu'il figure dans le compte général, est supérieur de 3.458.401.881 francs à celui mentionné par la préfiguration, et ce pour la même raison qu'en matière de recettes. Le montant des dépenses, à la charge des fonds C, repris dans le compte, correspond à celui mentionné dans les comptes des comptables concernés, tels qu'arrêtés par la Cour.

**Tableau 2 – Dépenses à la charge des crédits variables (exercice 1996)**

<b>DO</b>	<b>Articles</b>		<b>Montants</b>
40	30.01.91	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles	2.980.182.489
40	82.01.03	Fonds organique : caisse de prêts aux agents	1.729.500
61	12.10.18	Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à la Marlagne	14.890.225
61	12.52.18	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossignol	2.016.121
61	12.53.18	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule	1.709.050
63	12.30.11	Fonds des Centres de lecture et de la bibliothèque centrale de la Communauté française	3.814.025
64	12.51.41	Fonds pour la formation socio-culturelle	1.082.568
73	12.33.01	Fonds des sports - Activités	438.127.903
97	82.03.10	Fonds destiné au paiement des allocations d'études	14.850.000
<b>Total</b>			<b>3.458.401.881</b>

Le solde des crédits variables au 31 décembre 1996 s'établissait à – 581.221.854 francs.

- e. Au 1<sup>er</sup> janvier 1996, la section particulière ne comptait plus que 5 fonds budgétaires. Compte tenu de la suppression du fonds 60.02, le solde global (1.776.797.825 francs) au 1<sup>er</sup> janvier

1996 des fonds maintenus à la section particulière<sup>7</sup> concorde avec celui, au 31 décembre 1995, figurant dans le compte général de l'année 1995. Le montant des recettes imputées en 1996 aux fonds inscrits à la section particulière s'élève à 2.864.807.026 francs et celui des dépenses à 2.593.025.428 francs. Ces montants correspondent à ceux figurant dans la préfiguration.

Le solde reporté à l'exercice 1997 s'élève par conséquent à 2.048.579.423 francs.

#### 1.5.1.2 *Compte 1997*

- a. Tels qu'ils sont repris dans le compte d'exécution du budget, les montants des engagements<sup>8</sup>, contractés à la charge des crédits dissociés d'engagement, correspondent aux chiffres de la préfiguration.
- b. Le montant (223.799.486.172 francs) des recettes courantes et de capital<sup>9</sup> (hors emprunts et recettes affectées) correspond au montant figurant dans la préfiguration.
- c. Compte tenu des crédits reportés, le montant (230.749.713.275 francs) des dépenses courantes et de capital<sup>10</sup>, ordonnancé en 1997, correspond au montant mentionné dans la préfiguration établie par la Cour.

Au regard des résultats définitifs, la Cour relève l'existence d'un dépassement de crédit légal, à hauteur de 14.345.201 francs, au programme 0 – *Subsistance* de la division organique 31 – *Affaires générales – Secrétariat général*, ce qu'elle avait déjà signalé dans la préfiguration. Des crédits complémentaires devront dès lors être sollicités dans le projet de décret de règlement définitif du budget 1997.

Conformément à l'article 34, alinéa 1, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les crédits non dissociés reportés à l'année 1998 ont été fixés dans le compte au montant de 5.000.091.750 francs, supérieur de 14.345.201 francs à celui ressortant de la préfiguration (4.985.746.549 francs). Cette différence correspond au montant du dépassement constaté.

Le montant des crédits à annuler s'élève à 2.095.918.626 francs.

- d. Le montant (7.287.889.201 francs) des recettes affectées aux crédits variables<sup>11</sup> figurant dans le compte général est supérieur de 4.208.410.563 francs à celui mentionné dans la préfiguration. Cette différence résulte de l'intégration, dans le compte général, des recettes perçues par les comptables des fonds C, essentiellement celui afférent aux interventions du Fonds social européen, qui ont été imputées tardivement. Les montants imputés correspondent aux montants des recettes figurant dans les comptes des comptables concernés, tels qu'arrêtés par la Cour.

---

<sup>7</sup> Annexe 2.1.1, première partie, point D et annexe 2.2 – tableau 2.2.1.5

<sup>8</sup> Voir annexe 2.1.2, première partie, point A et annexe 2.2 – tableau 2.2.2.1

<sup>9</sup> Voir annexe 2.1.2, première partie, point B et annexe 2.2 – tableau 2.2.2.2

<sup>10</sup> Voir annexe 2.1.2, première partie, point B et annexe 2.2 – tableau 2.2.2.3

<sup>11</sup> Annexe 2.1.2, première partie, point C et annexe 2.2 – tableau 2.2.2.4

**Tableau 3 – Recettes affectées aux crédits variables (exercice 1997)**

Dates d'imputation	Articles		Montants
24.08.04	39.05	Interventions du Fonds social européen en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Région wallonne	3.700.595.998
03.09.01	87.01	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants-droits	1.495.300
19.08.04	87.02	Remboursements des prêts d'études	20.618.657
05.07.99	06.05	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif	458.641.320
30.08.01	16.09	Droits d'inscription, taxes et amendes perçus dans les centres de lecture de la Communauté française et de la bibliothèque centrale de la Communauté française	4.086.715
30.08.01	16.10	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels	1.076.525
30.08.01	16.13	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le centre culturel Marcel Hicter	17.923.681
30.08.01	16.14	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le centre de formation socio-culturelle de Rossignol	2.489.742
30.08.01	16.15	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le centre de formation socio-culturelle de Séroule	1.482.625
<b>Total</b>			<b>4.208.410.563</b>

- e. Le montant (5.893.903.919 francs) des dépenses ordonnancées à la charge des crédits variables, tel qu'il figure dans le compte général, est supérieur de 3.056.936.124 francs à celui mentionné par la préfiguration, et ce pour la même raison qu'en matière de recettes. Le montant des dépenses, à la charge des fonds C, repris dans le compte, correspond à celui mentionné dans les comptes des comptables concernés, tels qu'arrêtés par la Cour.

**Tableau 4 – Dépenses à la charge des crédits variables (exercice 1997)**

DO	Articles		Montants
40	30.01.91	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles	2.692.651.664
40	82.01.03	Fonds organique : caisse de prêts aux agents	1.710.000
61	12.10.18	Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à la Marlagne	14.780.478
61	12.52.18	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rossignol	1.615.650
61	12.53.18	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule	1.264.609
63	12.30.11	Fonds des Centres de lecture et de la bibliothèque centrale de la Communauté française	3.961.164
64	12.51.41	Fonds pour la formation socio-culturelle	1.988.731
73	12.33.01	Fonds des sports - Activités	327.870.567
97	82.03.10	Fonds destiné au paiement des allocations d'études	11.093.261
<b>Total</b>			<b>3.056.936.124</b>

Le solde des crédits variables au 31 décembre 1997 s'établissait à 812.763.428 francs.



- f. Le solde global (2.048.579.423 francs) au 1<sup>er</sup> janvier 1997 des fonds maintenus à la section particulière<sup>12</sup> concorde avec celui au 31 décembre 1996, figurant dans le compte général de l'année 1996. Le montant des recettes imputées en 1997 aux fonds de la section particulière s'élève à 2.373.868.745 francs et celui des dépenses à 2.443.309.530 francs. Ces montants correspondent à ceux figurant dans la préfiguration.

Le solde reporté à l'exercice 1998 s'élève par conséquent à 1.979.138.638 francs.

### 1.5.2 Services à gestion séparée<sup>13</sup>

En application de l'article 140 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la gestion budgétaire, comptable et financière des services à gestion séparée de la Communauté française – le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, les Services à gestion séparée de l'enseignement de la Communauté, les Services à gestion séparée des centres PMS de l'enseignement de la Communauté et la Ferme de la faculté des Sciences agronomiques de Gembloux<sup>14</sup> – a fait l'objet de dispositions arrêtées par le Roi<sup>15</sup> et par le Gouvernement de la Communauté française<sup>16</sup>, lesquelles prévoient que leurs comptes annuels sont inclus dans le compte général de la Communauté.

- Les comptes d'exécution pour les années 1996 et 1997 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, tels que présentés dans les comptes généraux, sont conformes aux comptes ayant fait l'objet d'une déclaration de fin de contrôle par la Cour.
- Les comptes d'exécution pour les années 1996 et 1997 des budgets agrégés des Services à gestion séparée de l'enseignement de la Communauté française, tels que présentés dans les comptes généraux, sont conformes aux comptes ayant fait l'objet d'une déclaration de fin de contrôle par la Cour.
- Les comptes d'exécution des budgets 1996 et 1997 de la Ferme de la faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, tels que présentés dans les comptes généraux, sont conformes aux comptes ayant fait l'objet d'une déclaration de fin de contrôle par la Cour.

### 1.5.3 Organismes d'intérêt public de catégorie A<sup>17</sup>

Pour les exercices 1996 et 1997, deux organismes d'intérêt public – le Commissariat général aux relations internationales et l'Agence de prévention du sida – étaient visés par l'article 93, 1<sup>er</sup> alinéa, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et par l'article 6, §3, de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public. En vertu de ces dispositions, les comptes de ces organismes doivent être annexés aux comptes généraux et faire l'objet d'un projet de décret de règlement définitif.

<sup>12</sup> Annexe 2.1.2, première partie, point D et annexe 2.2 – tableau 2.2.2.5

<sup>13</sup> Annexe 2.1.1 et 2.1.2, deuxième partie et annexe 2.3.

<sup>14</sup> La Cour observe toutefois que le fonds d'exploitation de la ferme de GEMBLoux n'a pas été formellement constitué en service à gestion séparée.

<sup>15</sup> L'article 10 de l'arrêté royal du 29 décembre 1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'enseignement de l'Etat précise que les comptes d'exécution du budget des services de l'Etat à gestion séparée, en ce compris les centres P.M.S., sont joints au compte d'exécution du budget du Ministère de l'Education nationale.

<sup>16</sup> L'article 15 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 avril 1995 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable du « Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel » précise que le compte d'exécution du budget du Centre est annexé au compte d'exécution du budget de la Communauté française.

<sup>17</sup> Annexe 2.1.1 et 2.1.2, troisième partie et annexe 2.4.

Les comptes rendus pour les années 1996 et 1997 englobent bien les tableaux de l'exécution du budget des deux organismes précités.

- a. Les comptes d'exécution des budgets 1996 et 1997 du Commissariat général aux relations internationales, tels que présentés dans les comptes généraux, correspondent à ceux qui ont été déclarés contrôlés par la Cour.
- b. En raison de la saisie, par le pouvoir judiciaire, des pièces justificatives se rapportant aux comptes des années 1996 et 1997, la Cour n'a pu effectuer le contrôle des comptes rendus par l'Agence de prévention du sida pour ces années.

#### 1.5.4 Résultats de l'exécution du budget

##### 1.5.4.1 Compte 1996

Le tableau synoptique suivant présente les résultats définitifs de l'exécution du budget de l'année 1996 de la Communauté française.

**Tableau 5 – Résultats budgétaires de l'année 1996**

<b>A. ENGAGEMENTS SUR CREDIT DISSOCIES</b>	<b>515.583.332</b>
<b>B. RESULTATS DES OPERATIONS COURANTES ET DE CAPITAL</b>	
1. Recettes imputées	233.354.872.486
2. Dépenses imputées	231.495.418.556
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1996</b>	<b>1.859.453.930</b>
<b>C. RESULTATS DE LA SECTION PARTICULIERE</b>	
1. Recettes imputées	2.864.807.026
2. Dépenses imputées	2.593.025.428
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1996</b>	<b>271.781.598</b>
<b><u>SOLDE BUDGETAIRE DES SERVICES D'ADMINISTRATION GENERALE (B + C) POUR L'ANNEE 1996</u></b>	<b><u>2.131.235.528</u></b>
<b>D. RESULTATS DES SERVICES A GESTION SEPAREE</b>	
1. Recettes imputées	6.487.011.182
2. Dépenses imputées	6.695.423.319
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1996 -</b>	<b>208.412.137</b>
<b><u>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (B + C + D) POUR L'ANNEE 1996</u></b>	<b><u>1.922.823.391</u></b>

##### 1.5.4.2 Compte 1997

Le tableau synoptique suivant présente les résultats définitifs de l'exécution du budget de l'année 1997 de la Communauté française.

Tableau 6 – Résultats budgétaires de l'année 1997

<b>A. ENGAGEMENTS SUR CREDIT DISSOCIES</b>	<b>552.596.851</b>
<b>B. RESULTATS DES OPERATIONS COURANTES ET DE CAPITAL</b>	
1. Recettes imputées	240.314.572.761
2. Dépenses imputées	236.643.617.194
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1997</b>	<b>3.670.955.567</b>
<b>C. RESULTATS DE LA SECTION PARTICULIERE</b>	
1. Recettes imputées	2.373.868.745
2. Dépenses imputées	2.443.309.530
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1997</b>	<b>- 69.440.785</b>
<b><u>SOLDE BUDGETAIRE DES SERVICES D'ADMINISTRATION GENERALE (B + C) POUR L'ANNEE 1997</u></b>	<b><u>3.601.514.782</u></b>
<b>D. RESULTATS DES SERVICES A GESTION SEPARÉE</b>	
1. Recettes imputées	7.067.688.028
2. Dépenses imputées	6.573.707.120
<b>RESULTAT DE L'ANNEE 1997</b>	<b>493.980.908</b>
<b><u>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (B + C + D) POUR L'ANNEE 1997</u></b>	<b><u>4.095.495.690</u></b>

### 1.5.5 Situation de la dette publique

#### 1.5.5.1 Compte 1996

En 1996, l'encours de la dette directe de la Communauté française est passé de 45.689.393.767 francs à 52.190.293.767 francs. Cette évolution correspond à la différence entre les emprunts contractés par la Communauté française et les sommes que celle-ci a remboursées. En 1996, la Communauté a eu recours à deux types d'emprunts, pour un montant global de 9.331.300.000 francs. Le premier, à hauteur de 6.107.600.000 francs, en vue de couvrir les besoins de financement de l'année, arrêtés au montant de la norme de déficit maximum recommandée par la section « Besoins de financement » du Conseil supérieur des finances (6.107.600.000 francs). Le second pour faire face aux charges d'amortissement de la dette directe et indirecte (3.223.700.000 francs). Par ailleurs, elle a opéré des amortissements de capital pour un montant de 2.830.400.000 francs.

L'encours, au 31 décembre 1996, de la dette indirecte s'élève à 22.786.590.043 francs, correspondant à la somme de la dette universitaire – secteur académique (20.557.777.828 francs) et de la dette des paracommunautaires (2.228.812.215 francs).

L'encours au 31 décembre 1996 des emprunts consolidés relatifs aux lignes de crédit pour les infrastructures culturelles et sportives, ainsi que pour la construction du Hall sportif de Jambes, s'établit à 209.745.935 francs.

### 1.5.5.2 *Compte 1997*

En 1997, l'encours de la dette directe de la Communauté française est passé de 52.190.293.767 francs à 59.094.180.595 francs. Cette évolution correspond à la différence entre les emprunts contractés par la Communauté française et les sommes que celle-ci a remboursées. En 1997, la Communauté a emprunté globalement 9.227.197.388 francs.

Elle a, d'une part, contracté des emprunts, à hauteur de 6.627.000.000 francs, en vue de couvrir ses besoins de financement de l'année, arrêtés au montant de la norme de déficit maximum recommandée par la section « Besoins de financement » du Conseil supérieur des finances (6.627.000.000 francs). Elle a également recouru à l'emprunt pour financer les charges d'amortissement de la dette directe et indirecte (2.600.197.388 francs). Par ailleurs, elle a opéré des amortissements de capital pour un montant de 2.323.310.560 francs.

L'encours, au 31 décembre 1997, de la dette indirecte s'élève à 22.509.703.215 francs, correspondant à la somme de la dette universitaire – secteur académique (20.406.655.780 francs) et de la dette des paracommunautaires ( 2.103.047.435 francs).

L'encours au 31 décembre 1997 des emprunts consolidés relatifs aux lignes de crédit pour les infrastructures culturelles et sportives, ainsi que pour la construction du Hall sportif de Jambes, s'établit à 375.125.832 francs.

## 1.6 DÉCLARATION DE FIN DE CONTRÔLE

En sa séance du 12 avril 2005, la Cour a déclaré clôturée la vérification des comptes d'exécution du budget de la Communauté française pour les années 1996 et 1997 et a adopté le présent rapport.

Les résultats arrêtés par la Cour, à reprendre dans les projets de règlement définitif du budget, figurent à l'annexe 2.1 ci-après.

## **2. ANNEXES**

**ANNEXE 2.1 – CONCLUSIONS DE LA COUR SUR LES COMPTES D'EXECUTION DU BUDGET****2.1.1 Compte 1996**

Au terme de son contrôle, la Cour propose d'arrêter comme suit le compte d'exécution du budget de l'année budgétaire 1996 :

**PREMIERE PARTIE : SERVICES D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****A. ENGAGEMENTS A LA CHARGE DES CREDITS DISSOCIES**

Les crédits ouverts par les décrets budgétaires ainsi que les crédits modifiés par les ajustements et reports, à	955.600.000
Les engagements imputés, à	515.583.332
Le montant des dépassements de crédits, à	0
Le montant des crédits reportés à l'année budgétaire suivante, à	0
Le montant des crédits à annuler à la fin de l'année budgétaire, à	440.016.668

**B. OPERATIONS COURANTES ET DE CAPITAL**• **RECETTES**

Les prévisions, à		227.153.200.000
- dont les recettes fiscales et générales, à	217.545.600.000	
- dont le produit d'emprunt, à	9.607.600.000	
Les droits constatés, à		226.959.077.629
- dont les recettes fiscales et générales, à	217.627.777.629	
- dont le produit d'emprunt, à	9.331.300.000	
Les recettes imputées, à		226.959.077.629
- dont les recettes fiscales et générales, à	217.627.777.629	
- dont le produit d'emprunt, à	9.331.300.000	
Les droits constatés restant à apurer à la fin de l'année budgétaire, à		0
- dont les droits annulés ou portés en surséance, à	0	
- dont les droits reportés, à	0	
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		194.122.371

• **DEPENSES**

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à		227.153.200.000
- dont les crédits non dissociés, à	226.240.500.000	
- dont les crédits d'ordonnancement, à	912.700.000	

Les crédits non dissociés reportés de l'année budgétaire précédente, à		3.950.269.411
Le total des crédits, à		231.103.469.411
- dont les crédits non dissociés, à	230.190.769.411	
- dont les crédits d'ordonnement, à	912.700.000	
Les ordonnancements, à		225.545.700.671
- dont à la charge des crédits non dissociés	225.084.448.942	
- dont à la charge des crédits d'ordonnement	461.251.729	
Les ordonnancements justifiés à la Cour des comptes, à		225.545.185.023
<b>Les dépenses restant à régulariser, à</b>		<b>515.648</b>
La différence entre les crédits et les ordonnancements, à		5.557.768.740
Le montant des crédits disponibles, tel qu'il résulte du présent compte, à		5.557.768.740
<b>En conséquence, les crédits complémentaires à allouer par le décret de règlement définitif du budget s'élèvent à</b>		<b>0</b>
Les crédits à reporter à l'année budgétaire suivante, à		3.657.878.450
Les crédits à annuler à la fin de l'année budgétaire, à		1.899.890.290
* dont les crédits non dissociés, à	1.448.442.019	
* dont les crédits d'ordonnement, à	451.448.271	
● <i>RESULTAT</i>		
Le résultat des recettes et des dépenses générales, à		<b>1.413.376.958</b>
- soit les recettes, y compris le produit d'emprunt, de	226.959.077.629	
- moins les dépenses, de	225.545.700.671	
<b>C. FONDS ORGANIQUES (CREDITS VARIABLES)</b>		
● <i>RECETTES</i>		
Les prévisions, à		6.248.200.000
Les droits constatés, à		6.395.794.857
Les recettes imputées, à		6.395.794.857
Les droits constatés restant à apurer à la fin de l'année budgétaire, à		0
- dont les droits annulés ou portés en surséance, à	0	
- dont les droits reportés, à	0	
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		-147.594.857

• <i>DEPENSES</i>		
Les estimations de dépenses, portées au budget, à		6.248.200.000
Les recettes disponibles pour l'ordonnement des dépenses, à		5.368.496.031
- dont le solde reporté de l'année précédente, à	-1.027.298.826	
- dont les recettes de l'année, à	6.395.794.857	
Les ordonnancements, à		5.949.717.885
La différence entre les estimations et les réalisations de dépenses, à		298.482.115
Le solde reporté à l'année suivante, à		-581.221.854
• <i>RESULTAT</i>		
Le résultat des recettes et des dépenses affectées, à		<b>446.076.972</b>
- soit les recettes des crédits variables, de	6.395.794.857	
- moins les dépenses des crédits variables, de	5.949.717.885	
<b>D. SECTION PARTICULIERE</b>		
• <i>RECETTES</i>		
Les prévisions, à		2.303.000.000
Les recettes imputées, à		2.864.807.026
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		561.807.026
• <i>DEPENSES</i>		
L'estimation des dépenses, portée au budget, à		2.275.000.000
Les recettes disponibles pour l'ordonnement de dépenses, à		4.641.604.851
- dont le solde reporté de l'année précédente, à	1.776.797.825	
- dont les recettes de l'année, à	2.864.807.026	
Les ordonnancements, à		2.593.025.428
La différence entre les estimations et les réalisations de dépenses, à		-318.025.428
Le solde disponible à la fin de l'année, à reporter à l'année budgétaire suivante, à		2.048.579.423
• <i>RESULTAT</i>		
Le résultat des recettes et des dépenses de la section particulière, à		<b>271.781.598</b>
- soit les recettes de l'année, de	2.864.807.026	
- moins les dépenses, de	2.593.025.428	



DEUXIEME PARTIE : SERVICES A GESTION SEPAREE• *RECETTES*

Les prévisions, à	5.125.400.000
Les recettes imputées, à	6.487.011.182
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	1.361.611.182

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	5.181.000.000
Les dépenses imputées, à	6.695.423.319
Le montant des crédits à annuler, à	-1.514.423.319

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses des SGS, à	<b>-208.412.137</b>
- soit les recettes de l'année, de	6.487.011.182
- moins les dépenses, de	6.695.423.319

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXECUTION DU BUDGET**

Les opérations générales présentent un solde créditeur de	1.413.376.958
Les opérations sur les crédits variables présentent un solde créditeur de	446.076.972
Les opérations de la section particulière présentent un solde créditeur de	271.781.598
Les opérations des services à gestion séparée présentent un solde débiteur de	-208.412.137
<b>Le solde global de l'année budgétaire 1996 est un solde créditeur de</b>	<b><u>1.922.823.391</u></b>

TROISIEME PARTIE : ORGANISMES D'INTERET PUBLIC DE LA CATEGORIE A**Commissariat général aux Relations internationales (C.G.R.I.)**• *RECETTES*

Les prévisions, à	1.217.092.000
Les recettes imputées, à	1.192.080.007
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	25.011.993

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	1.627.486.000
Les dépenses imputées, à	1.334.900.730
Le montant des crédits à annuler, à	292.585.270

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses du C.G.R.I., à	<b>-142.820.723</b>
- soit les recettes de l'année, de	1.192.080.007
- moins les dépenses, de	1.334.900.730

**Agence de prévention du Sida (APS)**• *RECETTES*

Les prévisions, à	138.020.000
Les recettes imputées, à	141.703.671
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	3.683.671

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	158.207.413
Les dépenses imputées, à	144.913.548
Le montant des crédits à annuler, à	13.293.865

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses de l'A.P.S., à	<b>-3.209.877</b>
- soit les recettes de l'année, de	141.703.671
- moins les dépenses, de	144.913.548

**2.1.2 Compte 1997**

Au terme de son contrôle, la Cour propose d'arrêter comme suit le compte d'exécution du budget de l'année budgétaire 1997 :

PREMIERE PARTIE : SERVICES D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**A. ENGAGEMENTS SUR CREDITS DISSOCIES**

Les crédits ouverts par les décrets budgétaires ainsi que les crédits modifiés par les ajustements et reports, à	949.300.000
Les engagements imputés, à	552.596.851
Le montant des dépassements de crédits, à	0
Le montant des crédits reportés à l'année budgétaire suivante, à	0
Le montant des crédits à annuler à la fin de l'année budgétaire, à	396.703.149

**B. OPERATIONS COURANTES ET DE CAPITAL**• *RECETTES*

Les prévisions, à		234.173.500.000
- dont les recettes fiscales et générales, à	224.046.500.000	
- dont le produit d'emprunt, à	10.127.000.000	
Les droits constatés, à		233.026.683.560
- dont les recettes fiscales et générales, à	223.799.486.172	
- dont le produit d'emprunt, à	9.227.197.388	
Les recettes imputées, à		233.026.683.560
- dont les recettes fiscales et générales, à	223.799.486.172	
- dont le produit d'emprunt, à	9.227.197.388	
Les droits constatés restant à apurer à la fin de l'année budgétaire, à		0
- dont les droits annulés ou portés en surséance, à	0	
- dont les droits reportés, à	0	
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		1.146.816.440

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à		234.173.500.000
- dont les crédits non dissociés, à	233.168.600.000	
- dont les crédits d'ordonnancement, à	1.004.900.000	
Les crédits non dissociés reportés de l'année budgétaire précédente, à		3.657.878.450
Le total des crédits, à		237.831.378.450
- dont les crédits non dissociés, à	236.826.478.450	
- dont les crédits d'ordonnancement, à	1.004.900.000	

Les crédits non dissociés reportés de l'année budgétaire précédente, à		3.657.878.450
Le total des crédits, à		237.831.378.450
- dont les crédits non dissociés, à	236.826.478.450	
- dont les crédits d'ordonnement, à	1.004.900.000	
Les ordonnancements, à		230.749.713.275
- dont à la charge des crédits non dissociés	230.267.753.921	
- dont à la charge des crédits d'ordonnement	481.959.354	
Les ordonnancements justifiés à la Cour des comptes, à		230.749.713.275
<b>Les dépenses restant à régulariser, à</b>		<b>0</b>
La différence entre les crédits et les ordonnancements, à		7.081.665.175
Le montant des crédits disponibles, tel qu'il résulte du présent compte, à		7.096.010.376
<b>En conséquence, les crédits complémentaires à allouer par le décret de règlement définitif du budget s'élèvent à</b>		<b>14.345.201</b>
Les crédits à reporter à l'année budgétaire suivante, à		5.000.091.750
Les crédits à annuler à la fin de l'année budgétaire, à		2.095.918.626
* dont les crédits non dissociés, à	1.572.977.980	
* dont les crédits d'ordonnement, à	522.940.646	
● <i>RESULTAT</i>		
Le résultat des recettes et des dépenses générales, à		<b>2.276.970.285</b>
- soit les recettes, y compris le produit d'emprunt, de	233.026.683.560	
- moins les dépenses, de	230.749.713.275	
<b>C. FONDS ORGANIQUES (CREDITS VARIABLES)</b>		
● <i>RECETTES</i>		
Les prévisions, à		6.241.900.000
Les droits constatés, à		7.287.889.201
Les recettes imputées, à		7.287.889.201
Les droits constatés restant à apurer à la fin de l'année budgétaire, à		0
- dont les droits annulés ou portés en surséance, à	0	
- dont les droits reportés, à	0	
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		-1.045.989.201

- *DEPENSES*

Les estimations de dépenses, portées au budget, à		6.241.900.000
Les recettes disponibles pour l'ordonnement des dépenses, à		6.706.667.347
- dont le solde reporté de l'année précédente, à	-581.221.854	
- dont les recettes de l'année, à	7.287.889.201	
Les ordonnancements, à		5.893.903.919
La différence entre les estimations et les réalisations de dépenses, à		347.996.081
Le solde reporté à l'année suivante, à		812.763.428

- *RESULTAT*

Le resultat des recettes et des dépenses affectées, à		<b>1.393.985.282</b>
- soit les recettes des crédits variables, de	7.287.889.201	
- moins les dépenses des crédits variables, de	5.893.903.919	

#### D. SECTION PARTICULIERE

- *RECETTES*

Les prévisions, à		2.373.500.000
Les recettes imputées, à		2.373.868.745
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à		368.745

- *DEPENSES*

L'estimation des dépenses, portée au budget, à		2.575.000.000
Les recettes disponibles pour l'ordonnement de dépenses, à		4.422.448.168
- dont le solde reporté de l'année précédente, à	2.048.579.423	
- dont les recettes de l'année, à	2.373.868.745	
Les ordonnancements, à		2.443.309.530
La différence entre les estimations et les réalisations de dépenses, à		131.690.470
Le solde disponible à la fin de l'année, à reporter à l'année budgétaire suivante, à		1.979.138.638

- *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses de la section particulière, à		<b>-69.440.785</b>
- soit les recettes de l'année, de	2.373.868.745	
- moins les dépenses, de	2.443.309.530	

DEUXIEME PARTIE : SERVICES A GESTION SEPARÉE• *RECETTES*

Les prévisions, à	5.870.800.000
Les recettes imputées, à	7.067.688.028
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	1.196.888.028

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	5.992.500.000
Les dépenses imputées, à	6.573.707.120
Le montant des crédits à annuler, à	-581.207.120

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses des SGS, à	<b>493.980.908</b>
- soit les recettes de l'année, de	7.067.688.028
- moins les dépenses, de	6.573.707.120

**RESULTAT GLOBAL DE L'EXECUTION DU BUDGET**

Les opérations générales présentent un solde créditeur de	2.276.970.285
Les opérations sur les crédits variables présentent un solde créditeur de	1.393.985.282
Les opérations de la section particulière présentent un solde débiteur de	-69.440.785
Les opérations des services à gestion séparée présentent un solde créditeur de	493.980.908
<b>Le solde global de l'année budgétaire 1997 est un solde créditeur de</b>	<b><u>4.095.495.690</u></b>

TROISIEME PARTIE : ORGANISMES D'INTERET PUBLIC DE LA CATEGORIE A**Commissariat général aux Relations internationales (C.G.R.I.)**• *RECETTES*

Les prévisions, à	966.768.000
Les recettes imputées, à	937.493.235
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	29.274.765

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	1.371.351.000
Les dépenses imputées, à	1.278.365.522
Le montant des crédits à annuler, à	92.985.478

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses du C.G.R.I., à	<b>-340.872.287</b>
- soit les recettes de l'année, de	937.493.235
- moins les dépenses, de	1.278.365.522

**Agence de prévention du Sida (APS)**• *RECETTES*

Les prévisions, à	138.020.000
Les recettes imputées, à	138.054.320
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	34.320

• *DEPENSES*

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	154.997.536
Les dépenses imputées, à	133.649.411
Le montant des crédits à annuler, à	21.348.125

• *RESULTAT*

Le résultat des recettes et des dépenses de l'A.P.S., à	<b>4.404.909</b>
- soit les recettes de l'année, de	138.054.320
- moins les dépenses, de	133.649.411

**ANNEXE 2.2 – TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES D'EXECUTION DU BUDGET DES SERVICES  
D'ADMINISTRATION GENERALE****Annexe 2.2.1 Compte 1996**

- 2.2.1.1 Engagements à la charge des crédits dissociés**
- 2.2.1.2 Compte d'exécution du budget des recettes**
- 2.2.1.3 Compte d'exécution du budget des dépenses**
- 2.2.1.4 Compte d'exécution des recettes, des engagements et des ordonnancements des crédits variables**
- 2.2.1.5 Compte d'exécution des recettes et des ordonnancements de la section particulière**

**Annexe 2.2.2 Compte 1997**

- 2.2.2.1 Engagements à la charge des crédits dissociés**
- 2.2.2.2 Compte d'exécution du budget des recettes**
- 2.2.2.3 Compte d'exécution du budget des dépenses**
- 2.2.2.4 Compte d'exécution des recettes, des engagements et des ordonnancements des crédits variables**
- 2.2.2.5 Compte d'exécution des recettes et des ordonnancements de la section particulière**
- 2.2.2.6 Dépassements de crédit**



## 2.2.1.1 - ENGAGEMENTS A LA CHARGE DES CREDITS DISSOCIES

Budget	Crédits affectés par décrets	Crédits reportés de l'année précédente	Total des crédits	Engagements comptabilisés pendant l'année	DIFFERENCE ENTRE LES CREDITS ET LES ENGAGEMENTS COMPTABILISES		
					Engagements excédant les crédits	Crédits excédant les engagements	
						Crédits disponibles	Crédits reportés à l'année suivante
<b>II. OPERATIONS DE CAPITAL</b>							
Tableau I - Dotation	-	-	-	-	-	-	-
Tableau II - M.C.A.S.	555.600.000	-	555.600.000	515.583.332	-	40.016.668	40.016.668
Tableau III - M.E.R.F.	400.000.000	-	400.000.000	-	400.000.000	-	400.000.000
Tableau IV - Dette	-	-	-	-	-	-	-
Tableau V - Dotations	-	-	-	-	-	-	-
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>955.600.000</b>	<b>-</b>	<b>955.600.000</b>	<b>515.583.332</b>	<b>-</b>	<b>440.016.668</b>	<b>440.016.668</b>

## 2.2.1.2 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES

NATURE DES RECETTES	SITUATION DES RECETTES						DIFFERENCE ENTRE PREVISIONS ET RECOUVREMENTS	
	Prévisions	Droits constatés	Recettes imputées	Différence entre droits constatés et recettes imputées	A annuler ou à porter en surséance indéfinie	Droits reportés	Prévisions supérieures aux recouvrements	Prévisions inférieures aux recouvrements
<b>Recettes courantes</b>								
Recettes fiscales	9.090.000.000	9.553.388.244	9.553.388.244	0	0	0	0	463.388.244
Recettes générales	202.858.400.000	202.468.634.750	202.468.634.750	0	0	0	479.873.108	90.107.858
Recettes affectées	6.218.300.000	6.365.727.609	6.365.727.609	0	0	0	383.036.054	530.463.663
<b>Total recettes courantes</b>	<b>218.166.700.000</b>	<b>218.387.750.603</b>	<b>218.387.750.603</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>862.909.162</b>	<b>1.083.959.765</b>
<b>Recettes en capital</b>								
Recettes fiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes générales	5.597.200.000	5.605.754.635	5.605.754.635	0	0	0	0	8.554.635
Recettes affectées	29.900.000	30.067.248	30.067.248	0	0	0	0	844.850
<b>Total recettes en capital</b>	<b>5.627.100.000</b>	<b>5.635.821.883</b>	<b>5.635.821.883</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9.399.485</b>
<b>Produit d'emprunts</b>	<b>9.607.600.000</b>	<b>9.331.300.000</b>	<b>9.331.300.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>233.401.400.000</b>	<b>233.354.872.486</b>	<b>233.354.872.486</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>862.909.162</b>	<b>1.093.359.250</b>

## 2.2.1.3 - COMPTE D'EXECUTION DES DEPENSES

	ALLOCATIONS DES CREDITS					SITUATION DES DEPENSES					REGLEMENT DES CREDITS				
	Crédits initiaux	Ajustements nets	Crédits reportés	Crédits totaux	Prévisions des années antérieures	Opérations imputées		Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures	Prévisions des années antérieures
						Prévisions de l'année	Depenses totales								
<b>I Dotation au Conseil</b>															
a) crédits non dissociés	462.700.000	-	57.800.000	520.500.000	0	520.500.000	520.500.000	520.500.000	520.500.000	0	0	0	0	0	0
<b>II Culture et Affaires sociales</b>															
a) crédits non dissociés	27.759.600.000	-92.700.000	1.679.894.023	29.346.794.023	1.201.230.391	26.439.829.439	27.641.059.830	27.640.544.182	27.640.544.182	515.648	515.648	0	0	1.421.351.156	284.383.037
b) crédits d'ordonnement	656.200.000	-43.500.000	-	612.700.000	-	461.251.729	461.251.729	461.251.729	461.251.729	0	0	0	0	-	151.448.271
<b>III Education et Recherche</b>															
a) crédits non dissociés	171.125.100.000	1.032.900.000	2.015.481.801	174.173.481.801	692.339.199	170.493.591.192	171.185.930.391	171.185.930.391	171.185.930.391	0	0	0	0	1.919.593.795	1.067.957.615
b) crédits d'ordonnement	300.000.000	-	-	300.000.000	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	300.000.000
<b>IV Dette publique</b>															
a) crédits non dissociés	10.052.400.000	-533.600.000	197.093.387	9.715.893.387	98.663.390	9.204.195.331	9.302.858.721	9.302.858.721	9.302.858.721	0	0	0	0	316.933.499	96.101.367
<b>V Dotations à la RW et à la COCOF</b>															
a) crédits non dissociés	17.620.200.000	-1.186.100.000	-	16.434.100.000	0	16.434.100.000	16.434.100.000	16.434.100.000	16.434.100.000	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>															
a) crédits non dissociés	227.020.000.000	-779.500.000	3.950.269.411	230.190.769.411	1.992.232.980	223.092.215.962	225.084.448.942	225.083.933.294	225.083.933.294	515.648	515.648	0	0	3.657.878.450	1.448.442.019
b) crédits d'ordonnement	956.200.000	-43.500.000	-	912.700.000	0	461.251.729	461.251.729	461.251.729	461.251.729	0	0	0	0	0	451.448.271
<b>Total général</b>	<b>227.976.200.000</b>	<b>-823.000.000</b>	<b>3.950.269.411</b>	<b>231.103.469.411</b>	<b>1.992.232.980</b>	<b>223.553.467.691</b>	<b>225.545.700.671</b>	<b>225.545.185.023</b>	<b>225.545.185.023</b>	<b>515.648</b>	<b>515.648</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3.657.878.450</b>	<b>1.899.890.290</b>

(1) à allouer par le décret de compte pour dépenses faites au-delà des crédits

## 2.2.1.4 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES, DES ENGAGEMENTS ET DES ORDONNANCEMENTS DES CREDITS VARIABLES

ENGAGEMENTS	RECETTES			ENGAGEMENTS	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.1996
	Solde reporté	Recettes de l'année	Disponible		
II Culture et Affaires sociales	-543.387.297	1.542.459.661	999.072.364	1.422.689.911	-423.617.547
III Education et recherche	-552.652.846	4.853.335.196	4.300.682.350	4.513.439.343	-212.756.993
<b>TOTAL</b>	<b>-1.096.040.143</b>	<b>6.395.794.857</b>	<b>5.299.754.714</b>	<b>5.936.129.254</b>	<b>-636.374.540</b>

ORDONNANCEMENTS	RECETTES			ORDONNANCEMENTS	DISPONIBLE EN ORDONNANCEMENTS AU 31.12.1996
	Solde reporté	Recettes de l'année	Disponible		
II Culture et Affaires sociales	-474.645.980	1.542.459.661	1.067.813.681	1.478.678.542	-410.864.861
III Education et recherche	-552.652.846	4.853.335.196	4.300.682.350	4.471.039.343	-170.356.993
<b>TOTAL</b>	<b>-1.027.298.826</b>	<b>6.395.794.857</b>	<b>5.368.496.031</b>	<b>5.949.717.885</b>	<b>-581.221.854</b>

## 2.2.1.5 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES ET DES ORDONNANCEMENTS DE LA SECTION PARTICULIERE

Budgets	Prévisions		Opérations comptabilisées				Soldes cumulés		Soldes à reporter au 31.12.1996
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Solde	Au 01.01.1996	Au 31.12.1996	
				Totales	Restant à régulariser				
Culture et Affaires sociales	0	0	0	0	0	0	3.770.742	3.770.742	3.770.742
Education, Recherche et Formation	2.303.000.000	2.275.000.000	2.864.807.026	2.593.025.428	0	271.781.598	1.773.027.083	2.044.808.681	2.044.808.681
TOTAUX	2.303.000.000	2.275.000.000	2.864.807.026	2.593.025.428	0	271.781.598	1.776.797.825	2.048.579.423	2.048.579.423

## 2.2.2.1 - ENGAGEMENTS A LA CHARGE DES CREDITS DISSOCIES

Budget	Crédits affectés par décrets	Crédits reportés de l'année précédente	Total des crédits	Engagements comptabilisés pendant l'année	DIFFERENCE ENTRE LES CREDITS ET LES ENGAGEMENTS COMPTABILISES		
					Engagements excédant les crédits	Crédits excédant les engagements	
						Crédits disponibles	Crédits reportés à l'année suivante
<b>II. OPERATIONS DE CAPITAL</b>							
Tableau I - Dotation	-	-	-	-	-	-	-
Tableau II - M.C.A.S.	549.300.000	-	549.300.000	532.704.129	-	16.595.871	16.595.871
Tableau III - M.E.R.F.	400.000.000	-	400.000.000	19.892.722	-	380.107.278	380.107.278
Tableau IV - Dette	-	-	-	-	-	-	-
Tableau V - Dotations	-	-	-	-	-	-	-
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>949.300.000</b>	<b>-</b>	<b>949.300.000</b>	<b>552.596.851</b>	<b>-</b>	<b>396.703.149</b>	<b>396.703.149</b>

## 2.2.2.2 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES

NATURE DES RECETTES	SITUATION DES RECETTES						DIFFERENCE ENTRE PREVISIONS ET RECOUVREMENTS	
	Prévisions	Droits constatés	Recettes imputées	Différence entre droits constatés et recettes imputées	A annuler ou à porter en surséance indéfinie	Droits reportés	Prévisions supérieures aux recouvrements	Prévisions inférieures aux recouvrements
<b>Recettes courantes</b>								
Recettes fiscales	9.150.800.000	9.049.559.408	9.049.559.408	0	0	0	101.240.592	0
Recettes générales	211.914.400.000	211.773.388.134	211.773.388.134	0	0	0	328.055.345	187.043.479
Recettes affectées	6.213.200.000	7.258.167.522	7.258.167.522	0	0	0	259.472.293	1.304.439.815
<b>Total recettes courantes</b>	<b>227.278.400.000</b>	<b>228.081.115.064</b>	<b>228.081.115.064</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>688.768.230</b>	<b>1.491.483.294</b>
<b>Recettes en capital</b>								
Recettes fiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes générales	2.981.300.000	2.976.538.630	2.976.538.630	0	0	0	4.761.370	0
Recettes affectées	28.700.000	29.721.679	29.721.679	0	0	0	1.154.700	2.176.379
<b>Total recettes en capital</b>	<b>3.010.000.000</b>	<b>3.006.260.309</b>	<b>3.006.260.309</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5.916.070</b>	<b>2.176.379</b>
<b>Produit d'emprunts</b>	<b>10.127.000.000</b>	<b>9.227.197.388</b>	<b>9.227.197.388</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>899.802.612</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240.415.400.000</b>	<b>240.314.572.761</b>	<b>240.314.572.761</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.594.486.912</b>	<b>1.493.659.673</b>

## 2.2.2.3 - COMPTE D'EXECUTION DES DEPENSES

	ALLOCATIONS DES CREDITS				SITUATION DES DEPENSES					REGLEMENT DES CREDITS			
	Crédits initiaux	Ajustements nets	Crédits reportés	Crédits totaux	Opérations imputées			Dépenses totales	Paiements effectués, justifiés ou régularisés	Paiements restant à régulariser	Crédits complémentaires (1)	Crédits reportés à l'année budgétaire 1998	Crédits non utilisés à annuler
					Prestations des années antérieures	Prestations de l'année	Prévisions de l'année						
<b>I Culture et Affaires sociales</b>													
a) crédits non dissociés	28.760.000.000	141.300.000	1.421.351.156	30.322.651.156	1.204.179.903	27.172.544.017	28.376.723.920	28.376.723.920	481.959.354	0	14.345.201	1.745.311.697	214.960.740
b) crédits d'ordonnancement	617.100.000	-12.200.000	-	604.900.000	-	481.959.354	481.959.354	481.959.354	481.959.354	0	0	-	122.940.646
<b>II Education et Recherche</b>													
a) crédits non dissociés	178.241.700.000	-56.000.000	1.919.593.795	180.105.293.795	395.159.952	176.347.611.491	176.742.771.443	176.742.771.443	0	0	0	2.314.938.036	1.047.584.316
b) crédits d'ordonnancement	400.000.000	-	-	400.000.000	-	0	0	0	0	0	0	-	400.000.000
<b>III Dette publique</b>													
a) crédits non dissociés	9.184.700.000	-905.000.000	316.933.499	8.596.633.499	6.500.575	7.346.059.078	7.352.559.653	7.352.559.653	0	0	0	933.640.922	310.432.924
<b>IV Dotations à la RW et à la COCOF</b>													
a) crédits non dissociés	17.761.000.000	40.900.000	-	17.801.900.000	0	17.795.698.905	17.795.698.905	17.795.698.905	0	0	0	6.201.095	0
<b>Totaux</b>													
a) crédits non dissociés	233.947.400.000	-778.800.000	3.657.878.450	236.826.478.450	1.605.840.430	228.661.913.491	230.267.753.921	230.267.753.921	0	0	14.345.201	5.000.091.750	1.572.977.980
b) crédits d'ordonnancement	1.017.100.000	-12.200.000	-	1.004.900.000	0	481.959.354	481.959.354	481.959.354	0	0	0	0	522.940.646
<b>Total général</b>	<b>234.964.500.000</b>	<b>-791.000.000</b>	<b>3.657.878.450</b>	<b>237.831.378.450</b>	<b>1.605.840.430</b>	<b>229.143.872.845</b>	<b>230.749.713.275</b>	<b>230.749.713.275</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14.345.201</b>	<b>5.000.091.750</b>	<b>2.095.918.626</b>

(1) à allouer par le décret de compte pour dépenses faites au-delà des crédits



## 2.2.2.4 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES, DES ENGAGEMENTS ET DES ORDONNANCEMENTS DES CREDITS VARIABLES

ENGAGEMENTS	RECETTES		DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.1996
	Solde reporté	Recettes de l'année	
II Culture et Affaires sociales	-423.617.547	1.517.288.873	-461.717.732
III Education et recherche	-212.756.993	5.770.600.328	1.063.700.435
<b>TOTAL</b>	<b>-636.374.540</b>	<b>7.287.889.201</b>	<b>601.982.703</b>

ORDONNANCEMENTS	RECETTES		DISPONIBLE EN ORDONNANCEMENTS AU 31.12.1996
	Solde reporté	Recettes de l'année	
II Culture et Affaires sociales	-410.864.861	1.517.288.873	-295.692.884
III Education et recherche	-170.356.993	5.770.600.328	1.108.456.312
<b>TOTAL</b>	<b>-581.221.854</b>	<b>7.287.889.201</b>	<b>812.763.428</b>

## 2.2.2.5 - COMPTE D'EXECUTION DES RECETTES ET DES ORDONNANCEMENTS DE LA SECTION PARTICULIERE

Budgets	Prévisions		Opérations comptabilisées				Soldes cumulés		Soldes à reporter au 31.12.1997
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Solde	Au 01.01.1997	Au 31.12.1997	
				Totales	Restant à régulariser				
Culture et Affaires sociales	0	0	0	0	0	0	3.770.742	3.770.742	3.770.742
Education, Recherche et Formation	2.373.500.000	2.575.000.000	2.373.868.745	2.443.309.530	0	-69.440.785	2.044.808.681	1.975.367.896	1.975.367.896
TOTAUX	2.373.500.000	2.575.000.000	2.373.868.745	2.443.309.530	0	-69.440.785	2.048.579.423	1.979.138.638	1.979.138.638

## 2.2.2.6 - DEPASSEMENTS DE CREDITS

Numéros et libellés des articles		Montants des dépassements de crédits
<b>TABLEAU I - Budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales</b>		
<b>DO 31 - AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL</b>		
Programme 0 - Subsistance		14.345.201
<b>Total</b>		<b>14.345.201</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14.345.201</b>

**ANNEXE 2.3 – COMPTES D'EXECUTION DES SERVICES A GESTION SEPARÉE****2.3.1 Comptes 1996**

	Prévisions		Opérations comptabilisées		Solde	Soldes cumulés	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Au 01.01.1996	Au 31.12.1996
<b>Culture et Affaires sociales</b>	0	0	481.043.470	422.973.296	58.070.174	228.133.551	286.203.725
<b>Education, Recherche et Formation</b>	5.125.400.000	5.181.000.000	6.005.967.712	6.272.450.023	-266.482.311	2.276.893.492	2.010.411.181
<b>TOTAUX</b>	<b>5.125.400.000</b>	<b>5.181.000.000</b>	<b>6.487.011.182</b>	<b>6.695.423.319</b>	<b>-208.412.137</b>	<b>2.505.027.043</b>	<b>2.296.614.906</b>

**2.3.2 Comptes 1997**

	Prévisions		Opérations comptabilisées		Solde	Soldes cumulés	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Au 01.01.1997	Au 31.12.1997
<b>Culture et Affaires sociales</b>	425.200.000	672.000.000	502.336.568	426.127.117	76.209.451	286.203.725	362.413.176
<b>Education, Recherche et Formation</b>	5.445.600.000	5.320.500.000	6.565.351.460	6.147.580.003	417.771.457	1.739.159.883	2.156.931.340
<b>TOTAUX</b>	<b>5.870.800.000</b>	<b>5.992.500.000</b>	<b>7.067.688.028</b>	<b>6.573.707.120</b>	<b>493.980.908</b>	<b>2.025.363.608</b>	<b>2.519.344.516</b>

**ANNEXE 2.4 – COMPTES DE RESULTATS ET BILANS DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC**

**2.4.1 Compte 1996**

**2.4.1.1 Commissariat général aux Relations internationales**

**2.4.1.2 Agence de Prévention du SIDA**

**2.4.2 Compte 1997**

**2.4.2.1 Commissariat général aux Relations internationales**

**2.4.2.2 Agence de Prévention du SIDA**

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES
--

---

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

---

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<i>Actifs immobilisés</i>	<b>23.250.653</b>	<i>Capitaux propres</i>	
Cautions et garanties	21.765.983	Résultat reporté	503.951.077
Créances à plus d'un an	1.484.670		
		<i>Provisions et impôts différés</i>	
		Provision syndicale	1.120.000
<i>Actifs circulants</i>	<b>568.543.921</b>	<i>Dettes</i>	<b>113.774.068</b>
Créances à un an au plus	65.224.168	Dettes à un an au plus	99.423.442
Valeurs disponibles	503.319.753	Dettes fiscales, sal. et soc.	8.089.587
		Dettes diverses	6.261.039
<i>Comptes de régularisation</i>	<b>27.267.025</b>	<i>Comptes de régularisation</i>	<b>216.454</b>
<b>TOTAL</b>	<b>619.061.599</b>	<b>TOTAL</b>	<b>619.061.599</b>

---

COMPTE DE RESULTATS

---

<i>I. Ventes et prestations</i>		<b>1.014.304.122</b>
Autres produits d'exploitation	1.014.304.122	
<i>II. Coûts des ventes et prestations (-)</i>		<b>1.184.422.119</b>
Charges d'exploitation	23.458.279	
Services et biens divers	86.311.511	
Rémunérations, charges sociales et pensions	259.945.783	
Autres charges d'exploitation	814.706.546	
<i>III. Résultats d'exploitation</i>		<b>-170.117.997</b>
IV. Produits financiers	25.992.768	
V. Charges financières	0	
<i>VI. Bénéfice courant avant impôts (+)</i>		<b>-144.125.229</b>
VII. Produits exceptionnels	170.411.647	
VIII. Charges exceptionnelles	4.545.103	
<i>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)</i>		<b>21.741.315</b>
<i>XI. Bénéfice de l'exercice (+)</i>		<b>21.741.315</b>
<i>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)</i>		<b>21.741.315</b>

<b>AGENCE DE PREVENTION DU SIDA</b>
-------------------------------------

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 1996</b>
----------------------------------

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<i>Actifs immobilisés</i>	<b>1.703.122</b>	<i>Capitaux propres</i>	<b>20.183.519</b>
Terrains et constructions	0	Bénéfice reporté	16.183.519
Mobiliers et matériel roulant	1.457.182	Provisions	4.000.000
I.M.O.	245.940		
<i>Actifs circulants</i>	<b>60.235.928</b>	<i>Dettes</i>	<b>7.383.222</b>
Créances à un an au plus	595.017	Dettes à plus d'un an	0
Placements de trésorerie	40.000.000	Dettes à un an au plus	7.383.222
Valeurs disponibles	19.640.911		
<i>Comptes de régularisation</i>	<b>11.068.551</b>	<i>Comptes de régularisation</i>	<b>45.440.860</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73.007.601</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73.007.601</b>

<b>COMPTE DE RESULTATS</b>
----------------------------

<i>I. Ventes et prestations</i>		<b>135.023.690</b>
Autres produits d'exploitation	135.023.690	
<i>II. Coûts des ventes et prestations (-)</i>		<b>133.974.747</b>
Services et biens divers	111.550.039	
Rémunérations, charges sociales et pensions	20.790.282	
Amortissements	1.433.426	
Réductions de valeurs	201.000	
Provisions pour risques et charges	0	
<i>III. Résultat d'exploitation</i>		<b>1.048.943</b>
IV. Produits financiers	6.191.358	
V. Charges financières	0	
<i>VI. Bénéfice courant avant impôts (+)</i>		<b>7.240.301</b>
VII. Produits exceptionnels	28.911.094	
VIII. Charges exceptionnelles	12.000.000	
<i>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)</i>		<b>24.151.395</b>
<i>XI. Bénéfice de l'exercice (+)</i>		<b>24.151.395</b>
<i>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)</i>		<b>24.151.395</b>

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES
--

---

BILAN AU 31 DECEMBRE 1997

---

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<i>Actifs immobilisés</i>	<b>27.270.393</b>	<i>Capitaux propres</i>	<b>170.602.351</b>
Cautions et garanties	23.649.043	Résultat reporté	170.602.351
Créances à plus d'un an	3.621.350		
		<i>Provisions et impôts différés</i>	<b>1.270.000</b>
		Provision syndicale	1.270.000
 <i>Actifs circulants</i>	 <b>199.313.099</b>	 <i>Dettes</i>	 <b>101.927.166</b>
Créances à un an au plus	64.124.395	Dettes à un an au plus	78.095.667
Valeurs disponibles	135.188.704	Dettes fiscales, sal. et soc.	14.221.810
		Dettes diverses	9.609.689
 <i>Comptes de régularisation</i>	 <b>47.448.639</b>	 <i>Comptes de régularisation</i>	 <b>232.614</b>
<b>TOTAL</b>	<b>274.032.131</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274.032.131</b>

---

COMPTE DE RESULTATS

---

<i>I. Ventes et prestations</i>		<b>914.206.158</b>
Autres produits d'exploitation	914.206.158	
 <i>II. Coûts des ventes et prestations (-)</i>		 <b>1.273.995.645</b>
Charges d'exploitation	10.753.352	
Services et biens divers	99.942.199	
Rémunérations, charges sociales et pensions	254.840.984	
Autres charges d'exploitation	908.459.110	
 <i>III. Résultats d'exploitation</i>		 <b>-359.789.487</b>
IV. Produits financiers	16.303.088	
V. Charges financières	0	
 <i>VI. Perte courante avant impôts (-)</i>		 <b>-343.486.399</b>
VII. Produits exceptionnels	14.657.550	
VIII. Charges exceptionnelles	4.369.877	
 <i>IX. Perte de l'exercice avant impôts (-)</i>		 <b>-333.198.726</b>
 <i>XI. Perte de l'exercice (-)</i>		 <b>-333.198.726</b>
 <i>XIII. Perte de l'exercice à affecter (-)</i>		 <b>-333.198.726</b>

<b>AGENCE DE PREVENTION DU SIDA</b>
-------------------------------------

---

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1997**

---

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<i>Actifs immobilisés</i>	<b>903.383</b>	<i>Capitaux propres</i>	<b>23.920.085</b>
Terrains et constructions	0	Bénéfice reporté	19.920.085
Mobiliers et matériel roulant	705.825	Provisions	4.000.000
I.M.O.	197.558		
 <i>Actifs circulants</i>	 <b>58.143.897</b>	 <i>Dettes</i>	 <b>1.917.274</b>
Créances à un an au plus	841.608	Dettes à plus d'un an	0
Placements de trésorerie	53.306.204	Dettes à un an au plus	1.917.274
Valeurs disponibles	3.996.085		
 <i>Comptes de régularisation</i>	 <b>11.860.670</b>	 <i>Comptes de régularisation</i>	 <b>45.070.591</b>
 <b>TOTAL</b>	 <b>70.907.950</b>	 <b>TOTAL</b>	 <b>70.907.950</b>

---

**COMPTE DE RESULTATS**

---

<i>I. Ventes et prestations</i>			<b>134.288.764</b>
Autres produits d'exploitation	134.288.764		
 <i>II. Coûts des ventes et prestations (-)</i>			 <b>133.662.235</b>
Services et biens divers	113.609.059		
Rémunérations, charges sociales et pensions	19.063.911		
Amortissements	989.265		
Réductions de valeurs	0		
Provisions pour risques et charges	0		
 <i>III. Résultat d'exploitation</i>			 <b>626.529</b>
IV. Produits financiers	3.110.037		
V. Charges financières	0		
 <i>VI. Bénéfice courant avant impôts (+)</i>			 <b>3.736.566</b>
VII. Produits exceptionnels	0		
VIII. Charges exceptionnelles	0		
 <i>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)</i>			 <b>3.736.566</b>
 <i>XI. Bénéfice de l'exercice (+)</i>			 <b>3.736.566</b>
 <i>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)</i>			 <b>3.736.566</b>